

Le CAMSP a pour mission le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des jeunes enfants de la naissance à 6 ans, qui présentent des déficits sensoriels, moteurs, mentaux ou des troubles du développement psychoaffectif.

LE FONCTIONNEMENT

Chaque action est mise en œuvre en collaboration étroite avec la famille. Si d'éventuels examens sont nécessaires, ils peuvent être effectués par les services hospitaliers généraux ou spécialisés avec lesquels des conventions sont passées.

Le centre fonctionne grâce à une équipe composée de pédiatres, de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'orthophonistes, de psychomotriciens, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, de kinésithérapeutes, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

LES MISSIONS ET LES ACTIONS

Les CAMSP exercent des actions spécialisées telles que :

- ▶ Le dépistage et le diagnostic précoce des handicaps.
- ▶ La prévention ou la réduction de l'aggravation de ces handicaps par des séances de soins et de rééducation ambulatoire.
- ▶ L'accompagnement des familles par une aide psychologique et éducative.
- ▶ L'aide à l'insertion sociale de l'enfant dans ses différents milieux de vie.

Une équipe pluridisciplinaire, spécialisée dans le domaine de la petite enfance, propose des consultations, des entretiens, des accompagnements individuels ou collectifs. Il s'agit de conduire l'enfant au maximum de ses potentialités, de l'aider dans l'acquisition de son autonomie et de développer ses capacités de communication.

Les CAMSP accompagnent aussi les parents en terme de guidage parentale ou dans leurs démarches. Une assistante sociale est souvent dédiée pour cette mission avec les partenaires. Des réunions de parents peuvent par exemple être animées par une psychologue et une assistante sociale. Le but est de créer un échange entre les familles, qui peuvent exprimer leurs problématiques, pour permettre à ces parents de ne pas se sentir isolés dans les situations difficiles.

LA DÉMARCHE

Le premier contact avec les enfants se fait sur les conseils des structures hospitalières, des PMI, des autres CAMSP, des médecins libéraux, des médecins scolaires et des enseignants, des équipes du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, de la MDPH, parfois des parents eux-mêmes...

Pour chaque enfant, un bilan, un temps d'évaluation et un projet de soins évolutifs, vont permettre une prise en charge individualisée, adaptée à la situation.

Liens utiles :

handicap-agir-tot.com
anecamsp.org
gncea.fr

